
Volume 6 - Numéro 2, 2013 - Éditorial

Une Évolution Et Une Révolution Dans La Profession De Manipulateur

Auteurs

Prof. Nicolas Grenier

Service d'imagerie diagnostique et interventionnelle de l'adulte

Groupe Hospitalier Pellegrin, Bordeaux, France

nicolas.grenier@chu-bordeaux.fr

Le métier de manipulateur d'électroradiologie médicale (MERM) est aujourd'hui en pleine mutation. La profession évolue actuellement selon trois axes : le cursus de formation initiale évolue vers le processus de Bologne (modèle LMD) ; une réflexion visant à faire évoluer le décret d'acte du MERM est en cours ; la délégation de tâche est d'ores et déjà possible avec le cadre de la coopération interprofessionnelle en échographie et bientôt avec la mise en oeuvre de formations spécialisées notamment dans les domaines de la radiologie interventionnelle, du traitement d'imagerie et de la recherche en imagerie.

La coopération en échographie est un sujet récurrent depuis de nombreuses années en France puisque, alors que de nombreux pays l'ont déjà adoptée, certains professionnels français s'y étaient farouchement opposés – ce qui n'avait pas empêché certains centres de continuer à partager cette pratique, au plus grand bénéfice de tous. Il a donc fallu attendre l'article 51 de la loi HPST pour voir resurgir ce projet. Toutes les expérimentations menées dans notre pays (expérimentations Berland) ainsi que l'expérience des pays anglo-saxons montrent que des manipulateurs correctement formés et encadrés sont rapidement performants (qualité homogène préservée, respect des protocoles, etc.), et sont une aide indiscutable dans les centres dont l'activité d'échographie est soutenue et où l'encadrement et la formation des jeunes médecins est nécessaire. Le médecin peut ainsi se concentrer sur le diagnostic médical, comme il le fait en scanner ou en IRM.

Cependant des freins persistent, liés à la peur qu'inspirent les effets pervers qui pourraient en découler et qu'il convient de reconnaître. Il s'agit d'une délégalation de tâches et non d'un transfert, ce qui impose au manipulateur de travailler sous le contrôle d'un praticien qui assume la responsabilité de l'acte. L'obligation est faite au praticien qui s'y engage de pouvoir faire la preuve d'une compétence acquise dans le domaine délégué, compétence qui a toutes les chances de se maintenir si le contrôle des actes délégués est effectif. Quant à la formation des internes, afin qu'elle ne soit pas impactée par cette délégation, une attention sera portée à ce qu'elle soit prioritaire, les manipulateurs participant activement à leur encadrement.

Mais l'évolution du métier de manipulateur ne s'arrête pas là. De nombreuses tâches peuvent leur être déléguées pour faciliter le travail des radiologues que ce soit dans le cadre de l'imagerie en coupes, le post-processing des images, qu'elles soient morphologiques ou fonctionnelles (critères RECIST, mesures de perfusion), la gestion des flux d'images, la recherche clinique, l'imagerie interventionnelle, etc. Il est maintenant indispensable de se saisir de ces opportunités. L'expérience rapportée ici de la pré-interprétation en oncologie en atteste. De même, le développement de l'imagerie interventionnelle nécessite de plus en plus la participation des manipulateurs aux activités de bloc (aide « opératoire », gestion des risques, organisation d'un bloc).

Il s'agit donc d'une véritable révolution dans leur métier qui ne peut s'envisager sans une évolution profonde de leurs domaines de compétence et de leurs objectifs de formation, et sans se débarrasser du carcan du décret d'acte de 1987. La réingénierie de la formation est déjà effective et il est de notre devoir d'accompagner le passage à l'universitarisation de la formation initiale. La création de diplômes complémentaires ou de masters contribuera également à cette nécessaire évolution. En résumé, face à la diversification et complexification des actes d'imagerie, à la place croissante des tâches cliniques (consultations pré-interventionnelles, RCP, etc.) les imageurs que nous sommes avons tout à gagner à nous entourer de personnels techniques spécialisés. Ils ne demandent qu'à s'adapter à ces évolutions et à y mettre le prix. Ce serait une faute de ne pas y contribuer activement.

Published on : Fri, 31 Jan 2014